

Route nationale N14

Canton Lucerne

Projet général: Rapport d'impact sur l'environnement et décision du Conseil fédéral relative à l'impact sur l'environnement

Conformément à l'art. 20 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE, RS 814.011), le rapport d'impact ayant trait au projet général de la route nationale N14, jonction Buchrain (km 4.900 au km 5.770) ainsi que la décision du Conseil fédéral y relative pourront être consulté du 15 mars 2005 au 14 avril 2005 à l'Office fédéral des routes, Worblentalstrasse 68, Berne.

Cet office reçoit les intéressés du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h, sur rendez-vous (téléphone 031 322 94 31).

15 mars 2005

Office fédéral des routes

Route nationale N14. Canton Lucerne. Projet général: Rapport d'impact sur l'environnement et décision du Conseil fédéral relative à l'impact sur l'environnement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.03.2005
Date	
Data	
Seite	1983-1983
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 455

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.